

## RENCONTRE – PETIT-DEJEUNER



**Mercredi 12 juin 2013 à 8h30 précises**  
**Dans les locaux de la Gazette – Santé social –**  
**17, rue d'Uzès – 75002 PARIS**

---

### « Vieillesse : la fin des EHPAD ? »

A la suite du congrès de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), qui se tenait le 25 janvier dernier, au cours duquel le Président de la République, François Hollande, avait annoncé une loi sur la dépendance pour 2013, la ministre chargée des personnes âgées et de l'Autonomie Madame Delaunay, réagissait sur le coût des maisons de retraite, avec l'idée d'un encadrement des tarifs.

« Il faut agir sur les tarifs, les coûts et les aides de l'Etat. On va réfléchir à la façon d'encadrer les loyers dans les maisons de retraite comme l'a fait Cécile Duflot pour les logements [...] et aussi à plafonner les prestations facturées aux résidents à travers des conventionnements. Cela peut enfin passer par des aides à l'investissement ou la mutualisation des frais des établissements : un directeur pour trois, des achats groupés... Dans l'Essonne, ça marche ».

Par ailleurs, le 9 avril, la ministre de la Santé et la ministre chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie ont signé une convention cadre entre l'État, la Fédération hospitalière de France (FHF) et l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) sur les emplois d'avenir (EA) au sein des EHPAD. Cette convention décline dans le secteur hospitalier public le dispositif national destiné à aider des jeunes de 16-25 ans (30 ans pour les personnes handicapées) peu ou pas diplômés à s'insérer professionnellement.

Devant les questions posées face aux besoins liés au vieillissement et les initiatives engagées par le gouvernement, l'Institut de l'Economie du Vieillesse SILVERLIFE a jugé utile de faire un point sur la situation des EHPAD, à l'occasion d'un Petit-Déjeuner qui se tiendra le 14 mai prochain, de 8h30 à 10h autour du thème : Vieillesse, la fin des EHPAD ?

Pour répondre à cette question, Benoit Péricard, Président de SILVERLIFE et Hélène DELMOTTE - Rédactrice en Chef de la Gazette Santé Social interviendront avec Michel BALLEREAU (Conseiller du Président de LNA - Le Noble Age) et François GEORGES, PDG d'ACAPACE (Les résidences d'Arcadie). Après une courte présentation générale du secteur s'appuyant sur les éléments de l'observatoire KPMG, les deux intervenants aborderont les thèmes suivants :

#### Quelle est la situation actuelle des EHPAD ?

Que peut-on dire de l'hébergement des PA au plan quantitatif, au plan qualitatif, au plan de l'aménagement du territoire, au plan économique et juridique (notamment la place du secteur privé) ainsi qu'au plan de la réponse aux besoins ?

### A quelles évolutions doit-on s'attendre ?

Au plan de l'hébergement, de l'élargissement de l'offre, etc.

### Comment passe-t-on d'une offre d'hébergement à une offre de services ?

Est-ce que cela correspond au parcours de soins ?

Pour participer à ce Petit-Déjeuner, merci de nous retourner avant le vendredi 31 mai 2013 le coupon réponse ci-joint, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Institut SILVERLIFE.

## COUPON A RETOURNER

Par courrier : Institut Silverlife – 4, rue du Cirque - 75008 PARIS - Par mail : [contact@silverlife-institute.com](mailto:contact@silverlife-institute.com)  
Renseignements par téléphone auprès de Catherine FAUCILLON au 01 77 16 84 38

### TARIF EXCEPTIONNEL

Nombre de places	Prix par personne	Total Euros	
<input type="text"/>	x <b>(18.69 € H.T. + TVA 1.31 €) = 20 € TTC.</b>	= <input type="text"/>	Tarif adhérent
<input type="text"/>	x <b>(28.04 € H.T. + TVA 1.96 €) = 30 € TTC.</b>	= <input type="text"/>	Tarif public

M/Mme : ..... Fonction : .....

Société : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail (impératif) : .....

ASSISTERA  N'ASSISTERA PAS

**A la Rencontre – Petit-Déjeuner du Mercredi 12 juin 2013 à 8h30 précises  
Dans les locaux de la Gazette Santé Social – 17, rue d'Uzès – 75002 PARIS**

Les Frais d'inscription sont imputables au budget formation (n°11 75 42144 75), ils comprennent le dossier de participation et le petit déjeuner. **Toute inscription enregistrée donnera lieu à facturation**

Merci de régler dès maintenant le montant de votre inscription :

- Par chèque à l'ordre de l'Institut SILVERLIFE  
 Par virement à l'ordre de l'Institut SILVERLIFE,

*Crédit Coopératif*

Code Banque : 42559 – Code Guichet : 00001 – N° Compte : 41020013510 – Clé RIB : 21  
IBAN : FR76 4255 9000 0141 0200 1351 - BIC : CCOPFRPPXXX

Date et signature	Cachet de l'entreprise	Entité à facturer

A réception de votre bulletin de participation et de votre règlement, une confirmation d'inscription et une facture vous seront adressées par email. A l'issue de la formation, une attestation vous sera délivrée. Il ne sera procédé à aucun remboursement, les remplacements sont admis.

**Institut Silverlife – Centre de recherche sur l'économie du vieillissement**

Association loi 1901 à but non lucratif

4, rue du Cirque 75008 PARIS

[www.silverlife-institute.com](http://www.silverlife-institute.com)

N° Siret : 490.873.734.00027

N° TVA intracommunautaire : FR00490873734